Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200011906-20260520-D-33-20052026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/06/2026
Publication : 02/06/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 mai 2026
Délibération n°33-20052026

OBJET : Election du Vice-Président du CIAS

Aux termes de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit en son sein, dès qu'il est constitué, un Vice-Président qui le préside en l'absence du Président de l'établissement de coopération intercommunale.

Christophe Langouët, Président de la Communauté de Communes du pays de Craon, a proposé la candidature de M. Philippe GUIARD, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge :

- du pôle solidarité/insertion
- du pôle personnes âgées ou dépendantes
- de France services
- de l'aire d'accueil des gens du voyage de Craon.

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à l'élection du Vice-Président du CIAS à bulletin secret.

M. Philippe GUIARD est élu Vice-Président du CIAS à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de suffrages exprimés : 27
Vote :
POUR : 27
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 20 mai 2026

Christophe LANGOUET
Président

Centre intercommunal d'Action Sociale de Pays de Craon CIAS PAYS de CRAON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 20 mai à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Présidence de M LANGOUET Christophe,

PRESENTS : BEDOUET Bernard, BREHIN Colette, BROSSARD Christine, DAMOUR Anne-Marie, DEMENAIS Marie-Hélène, EVAIN Christelle, FERRAND Heliéna, GARBE Pascale, GARNIER Jean, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GOHIER Hélène, GOHIER Odile, GUIARD Philippe, JOUFFLINEAU Chantal, KULIK Marie-Gabrielle, LANGOUET Christophe, LUZU Ludovic, MANCEAU Laurence, RESTIF Vincent, ROGER-COUSIN Priscilla, TESSIER Jean-Pierre, TISON Hervé COUËFFÉ Dominique, GADBIN Geneviève, LE GUENNEC Aurélie, MARTIN-FERRÉ Nadine, VANDEWINKEL Laurence

EXCUSÉS :

- GARNIER Jean
- Mme MAHIER Aurélie donne pouvoir à M GUIARD Philippe.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.